



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 11  
POUR : 11  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### Délibération n°02-14032025-07 : Budget VILLE – M57 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 06-100624-01 du 10 juin 2024 concernant la dissolution du budget annexe M4 « Les Hauts de la Drayre » et intégration vers le budget communal M57 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024 du budget Ville M57, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2024, qui se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST. (COMPTE 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER *	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>BUDGET VILLE</b>					
INVESTISSEMENT	209 608,72 €		-2 242 234,69 €	- 6 938 351,78 €	-8 970 977,75 €
FONCTIONNEMENT	8 934 844,24 €	-8 934 844,24 €	9 702 790,72 €	- €	9 702 790,72 €

<b>BUDGET LES HAUTS DE LA DRAYRE _ Dissolution au 31 décembre 2024</b>					
INVESTISSEMENT	153 841,97 €		5 361,03 €	- €	159 203,00 €
FONCTIONNEMENT	50 190,32 €	0,00 €	19 853,13 €	- €	70 043,45 €

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget Ville M57 comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>9 772 834,17</b>
<b>Besoin de financement Global :</b>	
<b>Affectation obligatoire</b> de l'excédent de fonctionnement au c/ 1068 - Couverture du déficit d'investiss	<b>8 811 774,75</b>
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	891 015,97
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>9 702 790,72</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
<b>Excédent du budget LES HAUTS DE LA DRAYRE à reporter en fonctionnement au c/ 002:</b>	<b>70 043,45</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
<b>Résultat d'investissement à reporter compte 001 (dépenses) : DEFICIT VILLE</b>	<b>-1 873 422,97 €</b>

*\* le solde des restes à réaliser en fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement.  
Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier unique.*

- Dit que le budget primitif 2025 qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance reprendra ces affectations.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
Yves GENEVOIS


